

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 16 février 2023	
Date de l’Affichage : 28 février 2023	
Conseillers en exercice :	14
Présents :	11
Votants :	12

Le 24 février 2023
à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Lysiane FRANCES-PY - Isabelle GRIFFOND-BOITIER - Corinne HOEFFEL - Myriam PETHITHORY - Pascal PION .

MM - Daniel BERTHAUD – Gérard BOICHOT - Olivier CARREY – Vincent NEDEY.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Céline SCHWARTZ

Absent MM. Didier BERÇOT - Jean-Pierre MUSSIO

Procurations : Céline SCHWARTZ à Carole THOUESNY

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET : Affectation des résultats dégagés au Compte Administratif 2022.

Conformément aux dispositions prévues par l’instruction M14, il convient d’affecter les résultats dégagés au Compte Administratif 2022

Le résultat brut s’établit comme suit:

Excédent de Fonctionnement	430 258.02
Excédent d’Investissement	223 905.10
Excédent global de clôture	654 163.12

Ce résultat est conforme à celui dégagé au compte de gestion établi par le Comptable de la Commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir le solde des restes à réaliser arrêté à 546 560.00 par le report de l’excédent constaté de la section d’investissement et un prélèvement sur l’excédent de fonctionnement ;

Ainsi, les résultats 2022 seront repris au budget primitif 2023 pour les montants suivants:

INVESTISSEMENT			
Recettes	001	résultat d’investissement reporté	223 905.10
Recettes	1068	Réserves	322 654.90
FONCTIONNEMENT			
Recettes	002	résultat de fonctionnement reporté	107 603.12
total			654 163.12

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire à l’unanimité des voix.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Dasle, le 27 février 2023

le Maire,



Carole THOUESNY



Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le

ID : 025-212501969-20230224-DCM_2023_3-DE

